

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST ROCH DE MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse St Roch de Mékinac tenue à la salle de l'Age D'or au 1455 Route Ducharme le sixième jour de février deux mille treize (06/02/2013) à compter de dix-neuf heures (19h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

M. Robert Doucet
Mme Marjolaine Guérin (1)

M. Robert Tessier
Mme Johanne Tessier

Sont absents : Mme Marlène Doucet M. Sébastien Doucet

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire.
M. Robert Jourdain, secrétaire trésorier est aussi présent. Après le mot de bienvenue du maire, la session débute.

Résolution 2013-02-021 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Robert Doucet
appuyé par M. Robert Tessier
résolu d'adopter l'ordre du jour tel que mentionné ci-dessous et en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires
4. Adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2013
5. Correspondance
6. Rapport Inspectrice Environnement & Bâtiment – Permis
7. Rapport Inspecteur municipal – Travaux
8. Rapport des travaux – Subvention PAARRM
9. Présentation des comptes à payer
10. Achat pour bureautique (portable)
11. Modifications des échéanciers au PMO du schéma couverture de risques en incendie
12. Demande réévaluation cotation incendie RMS
13. Varia a) Protocole d'entente avec Émilie Doucet RSG - garderie
14. Période des questions
15. Levée de l'assemblée

-Adoptée-

Il y a dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de :
M. Robert Doucet et M. Robert Tessier

Résolution 2013-02-022 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2013

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Johanne Tessier
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2013 tel que rédigé.

- Adoptée-

CORRESPONANCE JANVIER 2013

Mme Lise St-Denis – Invitation
MAMROT – Programme compensation remb. TVQ
MMQ – Avenant #3
MMQ - Ristourne
Cour Municipale MRC Mékinac – Remb. Des amendes
Relais pour la Vie – Demande de partenariat

Association Personnes Aidantes Vallée-Batiscan – Conférence
Journées de la Persévérance Scolaire
SSQ Rapport financier/Relevé de placements
UMQ – Élections des administrateurs
CSE – Consultation Plan triennal répartition destination des immeubles
CERIU – Invitation colloque
SAM – Campagne 2013 Abat-poussières
Béton Crête – Liste des prix 2013
Mékinac Le Bulletin
MMQ – Attestation et entente

Résolution 2013-02-023 Relais pour la Vie – Demande de partenariat

Attendu le relais pour la vie de Hérouxville, en collaboration avec la Société canadienne du cancer, qui aura lieu le 02 mars 2013;

Attendu l'invitation de partenariat du comité organisateur de l'évènement;

Attendu que le relais pour la vie est une célébration de la vie;

Attendu que le relais pour la vie est l'organisation pour amasser des fonds afin de vaincre le cancer;

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par M. Robert Doucet
et résolu d'autoriser un montant de \$ 100 au comité de commandites pour le relais de la vie de Hérouxville.

-Adoptée-

Le dépôt de la correspondance est proposé par M. Robert Doucet, appuyé par Mme Johanne Tessier.

Résolution 2013-02-024 Rapport Inspectrice Environnement & Bâtiment - Permis

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Johanne Tessier
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspectrice en Environnement & Bâtiment – Permis pour le mois de janvier 2013.

-Adoptée-

Résolution 2013-02-025 Rapport Inspecteur municipal - travaux

Il est proposé par Mme Johanne Tessier
appuyé par M. Robert Doucet
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur municipal pour les travaux du mois de janvier 2013.

-Adoptée-

Résolution 2013-02-026 Rapport des travaux – Subvention PAARRM

Il est proposé par M. Robert Doucet
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu d'accepter le **rapport des travaux** effectués dans le cadre de la subvention Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM).

-Adoptée-

Résolution 2013-02-027 Comptes à payer

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Johanne Tessier
et résolu d'autoriser le paiement des comptes ci-dessous présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES JANVIER 2013

	DESCRIPTION	MONTANT
EMPLOYÉS	Salaires	3 794.79 \$
EMPLOYÉS	Frais déplacements	252.87 \$
ÉLUS	Salaires	1 673.39 \$
FOURNISSEURS		
Les Foresteries S.N. Doucet Inc	Contrat de déneigement - 2e versement	5 633.78 \$
Yves Laforest	Mise à jour site web	118.75 \$
Ministre des Finances	Permis alcool - Carnaval d'hiver 2013	164.00 \$
Postes Canada	Distribution programme du carnaval d'hiver	37.30 \$
Club de l'Age d'Or	Location salle année 2012	500.00 \$
Publications CCH Ltée	Renouvellement code des municipalités	311.85 \$
CRSBP Centre du Québec	Contribution municipale 2013	2 129.57 \$
CSST	Cotisation	47.19 \$
Fabrique St-Roch-de-Mékinac	Location bureau municipal	200.00 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues / Tour de communication	3 302.64 \$
Ico Technologies	Licence de gestion sécurité civile	381.70 \$
Le Groupe Harnois	Huile à chauffage	2 501.60 \$
MicroGest Informatique	Réparation boîte de réception / Restaurer backup	103.48 \$
Groupe Ultima Inc	Assurance bibliothèque	20.00 \$
MRC Mékinac	Rokkaku / Enfouissement décembre 2012	1 072.01 \$
PG Solutions Inc	Contrat d'entretien 2013	4 219.58 \$
Presse commerce corporation	Renouvellement des abonnements biblio	343.67 \$
Régie Incendie Vallée St-Maurice	Sécurité civile	700.00 \$
Roy & Vézina Associés Inc	Honoraires professionnels	5 340.59 \$
Bureau en Gros	Achat papeterie	155.17 \$
Les Foresteries S.N. Doucet Inc	Sablage/déneigement église/achat sables et sel	1 563.66 \$
Société Mutuelle de Prévention Inc	Forfait janvier à juin 2013	287.44 \$
Tremblay, Bois,Mignault,Lemay	Honoraires dossier Gélinas/eaux usées camping	3 232.93 \$
Télus	Cellulaire inspecteur municipal	76.98 \$
Télébec	Téléphone administration	100.86 \$
UMQ	Cotisation annuelle	80.48 \$
Ville de St-Tite	Frais de glace / 2e versement	685.00 \$
SSQ-Investissement	Régime de retraite employés/employeur	508.46 \$
	TOTAL	39 539.74 \$

Je soussigné, Robert Jourdain, secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires au paiement de ces comptes

Robert Jourdain
secrétaire-trésorier

-Adoptée-

Résolution 2013-02-028

Achat pour bureautique (portable)

Attendu la soumission, devis #3499, pour la fourniture d'un portable Asus ;
Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par M. Robert Doucet
et résolu d'autoriser l'achat d'un portable au coût de de \$ 1,197.61 tel que décrit dans la soumission du 05 février 2013 de Micro-Gest Informatique.

-Adoptée-

Résolution 2013-02-029**MODIFICATION DE L'ÉCHÉANCIER DES PLANS DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC.**

CONSIDÉRANT que selon le rapport annuel d'activités pour 2011 de la MRC de Mékinac relativement au suivi des plans de mise en œuvre des municipalités et régies inclus dans son Schéma de couverture des risques en sécurité incendie, certains engagements n'ont pu être réalisés à l'intérieur du délai prescrit aux plans de mise en œuvre de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac;

CONSIDÉRANT que pour pouvoir bénéficier de l'immunité prévue au 2^{ième} alinéa de l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4), la municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac doit modifier les échéanciers prévus à son plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite se prévaloir des dispositions de l'article 30.1 de la Loi sur la Sécurité incendie (chapitre S-3.4) et demander au ministre d'autoriser la modification de son schéma afin de reporter certaines des échéances qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT que pour présenter la demande, les municipalités et régies doivent d'abord adopter par résolution les modifications proposées;

Actions		Échéances prévues au PMO	Modifications proposées aux échéances prévues aux PMO
1	Compléter et consigner dans un registre, tous les rapports générés par chacune des interventions, rédiger un rapport sur le sujet et le transmettre annuellement à la MRC de Mékinac.	An 1 et continu	An 3 et en continu
5	Mettre en place un moyen de convergence des informations susceptibles d'aider les SSI à maintenir annuellement à jour la liste des risques à protéger.	An 1 et continu	Entre l'an 3 et l'an 5 et en continu
6	Maintenir annuellement à jour la liste des risques à protéger et par conséquent, les procédures de déploiement des ressources.	An 1 et annuellement	Entre l'an 3 et l'an 5 et en continu
7	Adopter ou mettre à jour, un règlement constituant chacun des SSI.	An 1	An 3 et en continu
8	Sensibiliser les employeurs du territoire à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	An 1 et continu	Entre l'an 3 et l'an 5 et en continu
12	Mettre en place un programme d'embauche ayant comme objectif principal d'augmenter la disponibilité des pompiers particulièrement pendant la période de jour en semaine.	An 1 et continu	An 3 et en continu
13	Mettre à jour les ententes d'entraide automatique et mutuelle pour combler le manque de ressource, pour les municipalités aux prises avec un manque de disponibilité de leurs pompiers.	An 1	An 3 et en continu
14	Mettre en place un système pour vérifier régulièrement la disponibilité des effectifs et identifier les actions requises pour assurer en tout temps la disponibilité d'un certain nombre de pompiers sur le territoire.	An 1 et continu	An 4 et en continu

18	Élaborer un programme d'entraînement mensuel en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et du guide de l'ÉNPO. Ce programme devra, dès que disponible, être mis en application à l'échelle régionale et prévoir des pratiques regroupant plusieurs SSI.	An 1 et applicable annuellement	An 3 et en continu
19	Former un comité de santé et de sécurité au travail et chaque SSI devra y déléguer son représentant. Ce comité verra à identifier les dangers et risques afférents au métier de pompier, établir des mesures correctives et préventives et diffuser ces mesures auprès du personnel.	An 1	An 3 et en continu
24	Acquérir les véhicules d'intervention identifiés au tableau 25 selon les échéanciers, par les municipalités concernées.	An 1 à l'an 5	An 3
26	Travailler à l'élaboration d'entente pour la fourniture d'un camion pompe-échelle, avec les casernes limitrophes, afin de favoriser la protection des bâtiments en hauteur du territoire.	An 2	An 4
27	Mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des équipements de protection personnelle et d'intervention en s'inspirant des normes applicables ou des exigences des fabricants.	An 1	An 3 et en continu
29	Élaborer un programme d'entretien et d'évaluation des réseaux d'aqueduc incluant la vérification des pressions et du débit ainsi que la codification des poteaux d'incendie en s'inspirant notamment de la norme NFPA 291.	MRC - An 1 Municipalités - An 2	Entre l'an 3 et l'an 5.
30	Établir une procédure pour assurer la communication aux SSI et à la municipalité, de toute information relative à toute problématique constatée aux réseaux d'aqueduc.	An 1	An 3 et en continu
32	Mettre en place un programme d'aménagement et d'entretien des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	An 1 et application continu à partir de l'an 2	Entre l'an 3 et l'an 5.
35	Revoir les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du Guide des opérations.	An 1 et continu	An 3 et en continu
36	Élaborer et appliquer un programme portant sur l'évaluation et l'analyse des incidents et interventions.	An 1 et continu	Entre l'an 3 et l'an 5 et en continue
37	Réaliser les activités relatives à l'amélioration de la recherche des causes et des circonstances des incendies en s'associant à des ressources formées en cette matière.	An 1 et continu	Entre l'an 3 et l'an 5 et en continue
40	Élaborer un programme de prévention en s'inspirant du CNPI et procéder à des inspections de bâtiments avec la collaboration de ressources formées en cette matière, soit des pompiers pour les risques faibles et moyens et une ressource qualifiée en prévention des incendies pour les risques élevés et très élevés.	An 1 et continu	Entre l'an 3 et l'an 5 et en continue
41	Élaborer un programme visant à réaliser des activités de sensibilisation du public étalées sur toute l'année.	An 1 et continu	An 3 et en continu
44	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou de transmission automatique de l'alerte au SSI ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	An 1 et continu	Entre l'an 3 et l'an 5 et en continue
49	Réunir les responsables des services de sécurité incendie, des policiers de la Sûreté du Québec et des travailleurs du service ambulancier pour améliorer la coordination des interventions.	An 1	An 3 et en continu

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Doucet, appuyé par M. Robert Tessier et résolu que la municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac adopte les modifications de son plan de mise en œuvre proposées au document préparé par la MRC de Mékinac en collaboration avec le ministère de la sécurité publique et intitulé « Modification des échéanciers – MRC de Mékinac » du 1^{er} décembre 2012 ».

-Adoptée-

Résolution 2013-02-030

Demande de réévaluation - cotation incendie RMS

Attendu la résolution # 2013-01-08 de la Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice sur le projet de reclassement d'assurance incendie pour les Municipalités de la Régie;

Attendu qu'il y a lieu de demander aux autorités concernées (RMS) de réévaluer le classement d'assurance pour la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac;

Attendu qu'il y a lieu de penser que la cote pourrait passer de 9 à 3B pour notre territoire;

En conséquence :

Il est proposé par M. Robert Doucet

appuyé par M. Robert Tessier

et résolu ce qui suit :

- d'autoriser à verser à la RIVST-M un montant de \$ 2500 pour le projet d'étude aux fins du reclassement au niveau des assurances.

-Adoptée-

Résolution 2013-02-031

Protocole d'entente avec Émilie Doucet RSG - garderie

Il est proposé par Mme Johanne Tessier

appuyé par M. Robert Doucet

et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente avec Émilie Doucet RSG au sujet d'évacuation en cas d'urgence de la garderie.

-Adoptée-

(1)Arrivée de Mme Marjolaine Guérin : 19 :23 heures

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Marjolaine Guérin. Il est 19h25

Guy Dessureault
Maire

Robert Jourdain
secrétaire trésorier